

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :
4 District day constant
1. Intitulé du projet
Plantation de vignes
2. Identification du  (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du  (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique
Nom BAILLOT Prénom Arnaud
2.2 Personne morale
Dénomination ou raison sociale SCEA Haut Tartre
Nom, prénom et qualité de la personne Arnaud BAILLOT
habilitée à représenter la personne morale
RCS / SIRET 8 3 3 8 0 4 8 8 3 0 0 0 2 7 Forme juridique SCEA
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet
N° de catégorie et sous-catégorie  Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie  (Précient les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE IOTA etc.
(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc
4. Caractéristiques générales du projet
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition
Défrichage pour plantation de vignes en culture biodynamique

4.0 Ohio alife di modist	
4.2 Objectifs du projet Exploitation viticole	
4.3 Décrivez sommairement le projet	
4.3.1 dans sa phase travaux	
Défrichage partielle pour préparation des sols à la plantation.	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation	
Exploitation viticole	

La décision de l'autorité environneme DDT qui m'a orienté vers vous au pre	rative(s) d'autorisation le projet a-t-il é entale devra être jointe au(x) dossier(s éalable.	s) d'autorisation(s).
	rojet et superficie globale de l'opération	
4	eurs caractéristiques	Hectares
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> L	.ong°'" Lat°'"_
Commun de Flagey-Echezeaux Section D76 Section D78 Section D63		Long ° ' " Lat ° ' " Long ° ' " Lat ° ' " _
4.7 S'agit-il d'une modification/exten:	projet et	e existant? Oui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?			
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			
D'un site classé ?			

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Incider	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
nessources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	×		
Milieu nature				

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?			
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

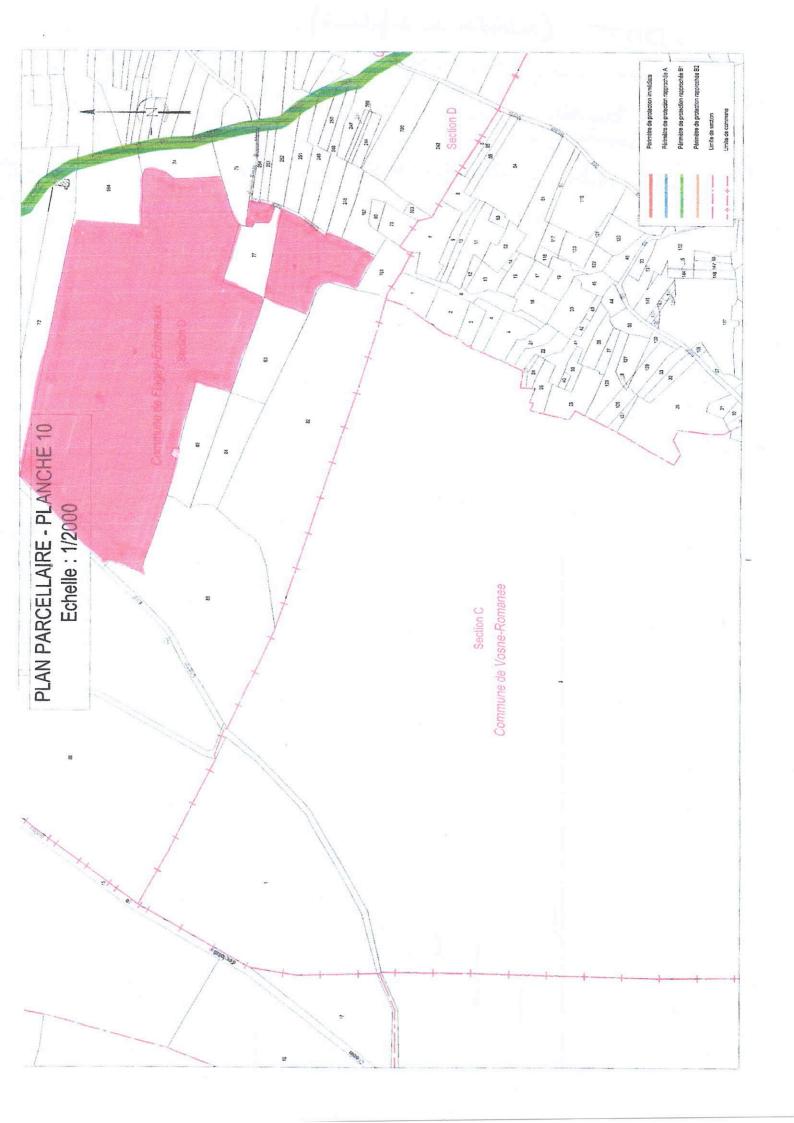
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

			-	
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	×		
Cadre de vie / Population		X		
6.2 Les incidapprouvés	ences du projet ident s ? Non Si oui, décri			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Vignes voisir		V 02 103	900	
				ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, déc	rivez le	esqueis	

	Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les et gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join e annexe traitant de ces éléments) :	dre
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
Au	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati	on
	vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
No	ous pensons cultivé de manière partielles ces parcelles en culture biodynamique dans le respect de l'éco-système ec nos convictions dont l'agroforesterie fait partie intégrante.	et
av	ec nos convictions dont ragiolorestene fait partie integrante.	
	8. Annexes	
8.	8. Annexes  1 Annexes obligatoires	
8.		
8.	1 Annexes obligatoires	
	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	
1	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir	
1 2	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	
1 2	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), (10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:	
1 2	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b] et c], 7°a], b], 9°a], b], c], d], 10°, 11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b] et c], 7° a], b], 9°a], b], c], d], 10°, 11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b] et c], 7°a], b], 9°a], b], c], d], 10°, 11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b] et c], 7° a], b], 9°a], b], c], d], 10°, 11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;  Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est	

ignature
X
X    e,   17/03/2022

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire



FICHE No. D. Comm.  Autres feles.  No. 4. co. AERALAIE  No. 9. co. SERRIGA	Autres fiches A creeke	No. H.	CV Transference Con 105.6/E	DEZECIUX Interessó co-las see rophanes	Preno	00M: 34 Y  S: - Teber Hare Temanol	Gabuel 1.5	DITON	
	L - IMME		INS						В
	ferences aux fieh	(Références aux fiches d'immeubles, modèle B)	odble B)			DI. — FORMAL.  (Pour les formalités concernent les famonbles	LITES CONCERNA 10 urbeins, voir les fiches	INT LES IMP	III. — FORMALITES CONCERNANT LES INMEDBLES RUBALIX (Four les formalités concenant les funcacibles une plante que insemilate concenant les funcacibles une partie de characte des insemilates de concenant les funcacibles de concenant les funcacions de c
No da	Adi	Adresses (rues et numéros) ou, à défaut, lieuxdits	éros) Its	1		A MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES		85	mention done for activates figurent at bablean I)  B. — CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHÈQUES
					Immeubles	Dates, numeron et nature den formelités	Observations	Immenbles	Detra, numéros et nature des formalités Observations
+				+	12.3.	1/29 Juillet 1991. Val 1991 Pm. 8056		123	A) 20 HITTIES ON THE
				-	-	Acquirition over 611 YOT AON			PRIVILEGE de PRETEUR de DENIERS et
1						9 L L 0 21.5 1455 cF			HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE (Vente-prêt)
+						1.6 Aggi. Hes General			7. 6. 1991 - Me LAUREAU not ass à
+						13			ETUDE
+				1	_	Lawrenn not Du. o. D. lon. ok			Au profit de : C.R.C.A.M.C.O.
				+		LEVRON M. B. 23.9 1964			Contre ; BAFFY ne le 8, 1, 1950 et
H	II. — DAME	IMMEUBLES RURAUX	UX.			et + outass.			CHINA son epse nee le 15. 7. 1951
Section No du	No Section	Nº du	ordro Societies	No du		Daix : 40 000 F. acte			con épse née le 21, 5, 1955 et GUYOT
1	P I	und	P,P	+					1
0 46	. 19		37						FPAL : 1 055 000F Acc : 158 250F
663	2 2		39	+					Ppal : 95 000 F Acc • 14 2500
	22		40	H					
-	2 2		41				:		ACCES
	25		43	-					Lotter Junger pur 12- 6.2002
	26		2 :						
-	28	+	3 34	1				1.2.3	2) 29 JULIET 1991 - VOL 1991P Nº3056
	29	T	47				+	7	CONVENTION d'INDIVISION 7. 6. 1991
	30		48					Z.	Mes JEANNIN not ass à GEVREY CHAMBERTIN
1	30	†	69					1	LAUREAU not ass à DIJON entre :
-	33	+	20	-					BAFFY né le 8, 1, 1950 - CHINA sonénse
	35		52	-				I EQ	BARRY né le 20. 4. 1955 - GUYOT sonémes
-	35		53					Δ.	pour une durée de 5 ans renouvel
	90	-	- 72				TOTAL DESCRIPTION OF THE PARTY		